

Maîtrise universitaire en Médecine, 1^{re} année (MMed1) 2023 – 2024

Directive concernant le déroulement des modules et des examens

La 1^{re} année de la Maîtrise universitaire en Médecine comporte 9 modules. Chaque module est évalué séparément. Les cours qui font foi pour les évaluations sont ceux dispensés durant l'année académique 2023 – 2024.

Inscription aux sessions d'examens

Les dates d'examen de la session d'hiver (janvier-février) de l'année académique sont publiées en temps opportun sur le site de l'École de médecine. L'inscription à la session d'examens est faite automatiquement au moment de l'inscription au semestre d'études correspondant.

Les étudiant·e·s en échec simple sont de même automatiquement inscrit·e·s aux examens de la session correspondante de l'année suivante pour tous les modules pour lesquels ils/elles n'ont pas obtenu de crédits ECTS.

En cas de force majeure empêchant un·e étudiant·e de se présenter à un examen, une demande de retrait motivée doit être soumise à l'Unité des évaluations des apprentissages (UnEvAp) **AVANT** le début de l'examen; seules des situations exceptionnelles dûment attestées peuvent être soumises après le début de l'examen.

Aucune justification n'est prise en compte de manière rétroactive pour un ou plusieurs examens déjà présentés.

Toute absence injustifiée à un examen est sanctionnée par un échec.

Justification d'indisposition pendant les examens

Pour pouvoir être admise, toute indisposition ou absence pendant les examens doit être certifiée médicalement dans les 3 jours ouvrables qui la suivent et accompagnée d'une lettre explicative pour la poursuite des examens. Si l'étudiant·e se sent tout à coup mal pendant l'examen, il/elle peut quitter l'épreuve après avoir averti le/la responsable de la salle et lui avoir remis son examen. Celui-ci ne sera pas corrigé. L'étudiant·e devra alors se rendre immédiatement chez le médecin et faire établir un certificat médical, daté du jour dudit examen, qui certifie alors son incapacité à présenter cet examen. Ce certificat sera délivré à l'UnEvAp selon les prescriptions susmentionnées.

La publication des résultats se fait environ trois semaines après le dernier examen d'une session dans le dossier académique électronique de chaque étudiant·e sur MyUNIL. L'ensemble des crédits ECTS obtenus au cours de l'année apparaît sur le site MyUNIL après la publication des derniers résultats de la session d'examens.

Après la publication des résultats, les étudiant·e·s qui le souhaitent peuvent consulter leurs épreuves selon des modalités qui figurent sur le site internet de l'École de médecine. Ils/elles doivent pour cela s'inscrire en suivant les instructions publiées avec les résultats.

Descriptif de l'année

Module M1.TM « Introduction à la recherche biomédicale & Travail de Maîtrise »

- Type d'évaluation : a) Travaux individuels et de groupe dans le cadre des enseignements de la semaine de cours « Introduction à la recherche biomédicale » (1^{re} semaine de la MMed1). Un travail compensatoire est prévu pour les étudiant·e·s absent·e·s durant les périodes de réalisation des travaux et pour tout travail non rendu.
b) Enregistrement sur la plateforme et validation par le/la tuteur·trice et l'expert·e du synopsis du Travail de Maîtrise (TM).
- Nombre de crédits : 5 crédits ECTS octroyés aux conditions cumulatives suivantes :
- Participation active à la semaine de cours « Introduction à la recherche biomédicale » et validation des travaux effectués individuellement et en groupe.
 - Enregistrement et validation du synopsis du TM.
 - Travail continu pour l'avancée du TM.
- Délais : a)
• Travaux individuels et de groupe : durant la semaine d'introduction à la recherche biomédicale.
• Éventuels travaux compensatoires : 3 semaines après la fin de la semaine de cours « Introduction à la recherche biomédicale ».
- b)
• Synopsis du TM : au plus tard le 6 novembre de la même année.

Module M1.1 « Douleurs articulaires »

- Type d'évaluation : 1 examen sur tablette informatique (CBA) : Questions à Choix Multiples (QCM) et Questions de Raisonnement Clinique (QRC).
- Nombre de crédits : 7 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
- Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
- Examen : Janvier-février 2024.
- Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 1^{re} année de la Maîtrise.

Module M1.2 « Mère — enfant »

- Type d'évaluation : 1 examen CBA : QCM et QRC.
- Nombre de crédits : 8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
- Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
- Examen : Janvier-février 2024.
- Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 1^{re} année de la Maîtrise.

Module M1.3 « ORL, dermatologie, ophtalmologie »

- Type d'évaluation : 1 examen CBA : QCM et QRC.
- Nombre de crédits : 8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
- Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
- Examen : Janvier-février 2024.
- Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 1^{re} année de la Maîtrise.

Module M1.5 « Généralisme I »

- Type d'évaluation : Validation des travaux demandés dans le cadre de ce module
Nombre de crédits : 5 crédits ECTS octroyés selon les critères de validation du module définis dans le cahier de module.
Rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 1^{re} année de la Maîtrise.

Module M1.6 « Cours-blocs »

- Type d'évaluation : Évaluation sur la base de plusieurs critères, y compris la présence attestée et la validation des travaux demandés tout au long du Cours-bloc.
Nombre de crédits : 20 crédits ECTS selon les critères de validation du Cours-bloc définis dans la Directive concernant les Cours-blocs MMed1.
Remédiation : En cas de non-validation des Cours-blocs, aucun crédit ECTS n'est octroyé. Une remédiation est discutée au cas par cas.

Module M1.7 « MSC Médecine et santé communautaires — Économie, éthique, système de santé, droit et santé au travail »

- Type d'évaluation : 1 examen écrit : QCM et Questions à Réponses Ouvertes Courtes (QROC).
Nombre de crédits : 4 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen : Janvier-février 2024.
Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 1^{re} année de la Maîtrise.

Module M1.8 « Compétences cliniques »

- Type d'évaluation : Validation du module M1.8 sur la base de la participation aux activités de compétences cliniques (attestée par la feuille de présence munie des signatures). Les objectifs décrits dans le cahier de module M1.8 sont évalués lors de l'ECOS MMed2.
Nombre de crédits : Pas d'octroi de crédits ECTS spécifiques au M1.8. La validation du module M1.8 est requise pour l'octroi des crédits ECTS du module M2.8 sanctionné par un ECOS en MMed2 (cf. Directive pour la MMed2).
Rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 1^{re} année de la Maîtrise.

Module M1.9 « Cours à option »

- Type d'évaluation : Évaluation sur la base de la participation active (attestée par les feuilles de présence munies des signatures) et des éventuelles autres validations exigées dans le cadre de chaque cours, comme annoncé en début de programme par le/la responsable du cours. Pour les cours pris en dehors du programme de l'École de médecine, se référer aux modalités d'évaluation spécifiques de chaque cours.
Nombre de crédits : 3 crédits ECTS octroyés en cas de participation attestée à toutes les séances du cours à option attribué, et sur la base des éventuelles autres validations exigées dans le cadre de chaque cours (pour les cours pris en dehors du programme de l'École de médecine, d'autres conditions d'évaluation peuvent prévaloir pour l'obtention des crédits ECTS).
Rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 1^{re} année de la Maîtrise.